CLAUDE ROBILLARD

LA LIBERTÉ DE PRESSE, LA LIBERTÉ DE TOUS

Préface de Pierre Trudel
Avant-propos d'Yves Boisvert

Québec Amérique

Dossiers et Documents

LA LIBERTÉ DE PRESSE, LA LIBERTÉ DE TOUS

Projet dirigé par Pierre Cayouette, éditeur et conseiller littéraire

Adjoint à l'édition : Éric St-Pierre
Conception graphique : Sara Tétreault
Mise en pages : Pige communication
Révision linguistique : Isabelle Rolland et Sabrina Raymond
En couverture : MP-0000.586.112 | Crieur de journaux dans la rue, vers 1905 | Anonyme - Anonymous, © Musée McCord

Québec Amérique
329, rue de la Commune Ouest, 3e étage
Montréal (Québec) Canada H2Y 2E1
Téléphone : 514 499-3000, télécopieur : 514 499-3010

Nous reconnaissons l'aide financière du gouvernement du Canada par l'entremise du Fonds du livre du Canada pour nos activités d'édition.

Nous remercions le Conseil des arts du Canada de son soutien. L'an dernier, le Conseil a investi 157 millions de dollars pour mettre de l'art dans la vie des Canadiennes et des Canadiens de tout le pays.

Nous tenons également à remercier la SODEC pour son appui financier. Gouvernement du Québec – Programme de crédit d'impôt pour l'édition de livres – Gestion SODEC.

Canada
Conseil des arts du Canada
Canada Council for the Arts
SODEC Québec

Catalogage avant publication de Bibliothèque et Archives nationales du Québec et Bibliothèque et Archives Canada

Robillard, Claude
La liberté de presse, la liberté de tous
(Dossiers et documents)
Comprend des références bibliographiques.
ISBN 978-2-7644-3163-4 (Version imprimée)
ISBN 978-2-7644-3164-1 (PDF)
ISBN 978-2-7644-3165-8 (ePub)
1. Liberté de presse - Québec (Province). 2. Liberté d'information - Québec (Province). I. Titre. II. Collection : Dossiers et documents (Éditions Québec Amérique).
PN4748.C32R62 2016 323.44'509714 C2016-940598-2

Dépôt légal, Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2016
Dépôt légal, Bibliothèque et Archives du Canada, 2016

Tous droits de traduction, de reproduction et d'adaptation réservés

© Éditions Québec Amérique inc., 2016.
quebec-amerique.com

CLAUDE ROBILLARD

LA LIBERTÉ DE PRESSE, LA LIBERTÉ DE TOUS

Préface de Pierre Trudel
Avant-propos d'Yves Boisvert

Québec Amérique

Table des matières

REMERCIEMENTS 11

AVANT-PROPOS PAR YVES BOISVERT 13

PRÉFACE 15

INTRODUCTION 21

UNE LIBERTÉ MAL AIMÉE 24

PARTIE 1 – UNE LIBERTÉ ESSENTIELLE À TOUTES LES LIBERTÉS 33

- UNE CONQUÊTE HISTORIQUE 35
- UNE LIBERTÉ RECONNUE DANS LE MONDE 37
- LA LIBERTÉ DE PRESSE A AUSSI SES HÉROS AU QUÉBEC 39
- LA CHARTE ET LA LIBERTÉ DE PRESSE AU CANADA 42
- LA LIBERTÉ D'EXPRESSION POUR TOUS 45
- POURQUOI LA LIBERTÉ D'EXPRESSION ? 48
- LA CHARTE PROTÈGE TOUTES LES EXPRESSIONS 53
- LE DEGRÉ DE PROTECTION VARIE CEPENDANT SELON LES BUTS POURSUIVIS 57
- SOUS LE CAPOT : LA MÉCANIQUE À L'ŒUVRE 60
- UNE LIBERTÉ POSITIVE ? 65
  - L'affaire Gosselin 68
- LA PROTECTION DES SOURCES CONFIDENTIELLES DES JOURNALISTES 70
  - Le matériel obtenu d'un tiers 75
- LES PROPOS HAINEUX 76
  - Au criminel 76
  - Au civil 78

Le projet de loi 59 82
Radiodiffusion 85

LA DIFFAMATION 85
Au criminel 87
Au civil 88
La Loi sur la presse du Québec 98
Diffamation faite par des tiers 99
Les hyperliens 99
La diffamation collective 100

LE DROIT À L'IMAGE 100

LES PERQUISITIONS DANS UN MÉDIA 104

LES LIEUX PUBLICS 108

LA PUBLICATION DE SONDAGES ÉLECTORAUX 109

LES AFFAIRES JUDICIAIRES 112
Les affaires matrimoniales 112
Les agressions sexuelles 117

QUELQUES AUTRES LOIS 117
Le libelle séditieux 118
L'écoute électronique 118
Une histoire illustrée du crime 118
Les fausses nouvelles 119
Les élections fédérales 120
Les élections au Québec 120
Les enfants et adolescents 121
Les palais de justice 122
La *Loi sur la radiodiffusion* 122
Les lois à portée économique 129

LE DROIT DU PUBLIC À L'INFORMATION 130
Et la liberté de presse ? 133
L'autorégulation 146

PARTIE 2 – SUR LE TERRAIN 151

LES PRESSIONS POUR NE PAS DIFFUSER DES INFORMATIONS 154
Le boycottage 154
L'arme des avis publics 157
Les pressions politiques sur Radio-Canada 160

POURSUITES OU OBSTACLES JUDICIAIRES 165
Les pièces judiciaires 168

L'INCOMPRÉHENSION DE LA LIBERTÉ DE PRESSE 169

LES OBSTACLES LORS DE LA COUVERTURE D'ÉVÈNEMENTS PUBLICS 171
Les enregistrements interdits 171
Ouvert au public, fermé aux journalistes 175
La créativité 176
Les journalistes : dehors ! 177

LES CRAINTES DES SOURCES DE PARLER AUX JOURNALISTES 178

L'INTIMIDATION ET LA BRUTALITÉ 186

LES ACTIONS POLICIÈRES 189
Le journaliste n'est pas un manifestant 189
Les perquisitions 193

LA LOI QUI EMPÊCHE D'AVOIR ACCÈS À L'INFORMATION 194
Enquête nationale : le Québec reçoit la note « D » 196
La *Loi sur l'accès à l'information* : un goulot d'étranglement 197
La diffusion automatique : le Web existe 199
La loi : un instrument de punition 200
Le caviardage 201
Des délais élastiques 203
Les frais 203
Des exceptions trop larges et trop nombreuses 206
Des organismes publics dans l'angle mort 210
L'ingérence politique 211
Des intérêts en conflit 211
Pelleter vers le haut 212

LES DIFFICULTÉS À OBTENIR DES ENTREVUES AVEC LES PERSONNES VOULUES AU SEIN DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE 213
Au fédéral 220

CONCLUSION 225

REMERCIEMENTS

Un tel ouvrage sur la liberté de presse au Québec exige une bonne dose de travail solitaire, mais il serait impossible sans la contribution de nombreuses personnes. Plusieurs sont nommées dans le texte. D'autres ont préféré rester anonymes. Qu'importe. Qu'elles soient toutes vivement remerciées.

Il faut aussi remercier tout particulièrement Pierre Craig, président de la Fédération professionnelle des journalistes du Québec (FPJQ), qui, au moment où ce projet a été lancé, y a cru et a tout fait pour le rendre possible. Remercions de plus Brian Myles, qui a effectué une relecture attentive, et le comité de la FPJQ, qui a suivi le travail tout au long de sa gestation. Celui-ci était formé de Jean Gagnon, Émilie Larivée-Tourangeau, Stéphane Giroux et Roxane Léouzon.

Nos remerciements vont également aux cadres de médias, aux avocats spécialisés et aux universitaires qui ont consacré de leur temps rare et précieux à répondre à nos questions et à éclairer le débat.

Les journalistes ne sont pas en reste. Nous devons reconnaître la contribution des nombreux journalistes qui nous ont transmis leur expérience vécue en matière de liberté de presse à l'occasion d'une consultation nationale par Internet et d'une consultation régionale. Signalons également leur apport considérable lorsqu'ils font part à la FPJQ, au fil des ans, des obstacles à la liberté de presse qu'ils rencontrent sur le terrain. Sans eux, les atteintes à la liberté de presse passeraient largement sous le radar.

La responsabilité du contenu reste évidemment celle de l'auteur et chaque contributeur n'a pas à être d'accord avec tout. Mais nous osons croire que beaucoup y trouveront une motivation renouvelée à se battre pour défendre la liberté de presse.

Nos remerciements vont enfin au ministère de la Culture et des Communications du Québec, qui a permis, par sa contribution financière, la réalisation de ce projet.

AVANT-PROPOS
PAR YVES BOISVERT

Qui n'aime pas la liberté de la presse ? Tous les jugements qui ont tenté de la limiter commencent invariablement par une déclaration d'amour sincère. On en chante les vertus, on en proclame la nécessité… mais à la fin, on trouve souvent qu'elle « va trop loin ». On l'aime à condition qu'elle ne défrise pas trop…

Bien sûr, rien n'est absolu, mais tout évolue. Ce livre nous le rappelle de manière éclatante : l'histoire des 200 dernières années est celle d'une lente mais constante conquête de territoires par la liberté de la presse. Il est loin le temps où, au Québec, l'on emprisonnait pour délit d'opinion ou tout simplement pour avoir écrit la vérité.

Les décisions des tribunaux, les lois, la morale ambiante, la libéralisation des moyens de communication ont au fil des ans posé des jalons de plus en plus clairs. Claude Robillard fait ici le récit passionnant de cette avancée apparemment irrésistible.

En même temps, ce récit nous rappelle combien cette évolution s'est faite au prix de luttes. Un des mérites de cet ouvrage est qu'il nous met en garde : rien n'a jamais été donné d'avance. La liberté de la presse s'est construite au fil de combats politiques et juridiques.

Je ne me souviens pas avoir vu ramassé en si peu de pages un condensé aussi exhaustif des grandes décisions judiciaires sur le sujet. Cet ouvrage est un complément bienvenu et une mise à jour nécessaire du classique de Rodolphe Morissette, *La Presse et les tribunaux : Un mariage de raison*, qui traitait spécifiquement du reportage judiciaire, et de ceux de Florian Sauvageau et Nicole Vallières.

C'est aussi bien davantage et autre chose qu'un livre de droit. Claude Robillard fait ici à mon sens un travail de pédagogie juridique et politique remarquable et essentiel. Il devrait intéresser non seulement les journalistes mais tous les citoyens soucieux de l'intérêt public.

Par son contenu et par son ton, c'est aussi une invitation à ne jamais baisser la garde. La liberté de la presse n'est jamais acquise, sauf bien entendu pour ce qui ne dérange pas les pouvoirs en place. Or, c'est dans les zones limites, les zones plus difficiles de la controverse, des discours dérangeants, des discours marginaux, choquants même, que nos convictions sont mises à l'épreuve. C'est là, dans la collision parfois douloureuse des idées impopulaires, dans les excès et les terrains minés, qu'elle est nécessaire.

Car au fond, si la liberté de la presse n'était garantie que pour les discours consensuels et policés, on n'aurait pas besoin de la protéger dans la constitution.

PRÉFACE

À la fois célébrée et honnie, la liberté de presse fait partie de ces idées pour lesquelles tous sont enthousiastes en principe mais réservés en pratique.

On prend soin de souligner son caractère fondamental dans les grandes occasions lorsque rien n'est vraiment discuté. Mais c'est habituellement pour aussitôt réclamer qu'elle soit balisée, contenue, dès que l'on aborde les vrais débats.

Chacun de nous célèbre la liberté de presse lorsque celle-ci se trouve attaquée, comme lors de l'attaque meurtrière contre *Charlie Hebdo* en janvier 2015.

Mais au moindre inconfort, au moindre trait de plume osé, nous sommes nombreux à trouver plein de bonnes raisons pour en rogner les manifestations qui dérangent.

Oui à la liberté de presse si elle me sert, non si elle permet aux autres de me déranger !

L'ouvrage de Claude Robillard propose une revue des multiples situations dans lesquelles la liberté de presse se voit confrontée à cette attitude contradictoire.

La plupart des citoyens de même que les élites ont des rapports conflictuels avec cette liberté. Les gens de médias n'échappent pas à ce même travers. Prompts à décrier les actions liberticides, mais souvent tout aussi rapides à condamner ce qui leur semble du « mauvais journalisme », généralement celui que pratiquent les « autres » !

Certains adhèrent à une vision issue de la tradition européenne. Ils postulent que dans sa proclamation même, la liberté de presse est intrinsèquement limitée. La protection qui lui est accordée est

conditionnée par l'interdiction d'en abuser. Et pour plusieurs, les abus, c'est tout ce qui dérange!

D'autres ont une vision inspirée de la tradition américaine, envisagent cette liberté comme proche d'un absolu. Une liberté qui légitime même les pires dérives.

Il est vrai que, pendant une longue période de l'histoire québécoise, la liberté de presse était comprise comme un principe à la portée très limitée. Elle primait uniquement jusqu'à ce qu'une loi ou un motif de « bonne morale » vienne en restreindre l'application.

Pendant des décennies, les autorités ecclésiastiques, politiques et judiciaires ont fait édifier toutes sortes d'impératifs ayant pour trait commun de réduire le champ d'application de la liberté de presse.

Ce fond de réflexe de censure peut encore se manifester lorsque surviennent des controverses. Lorsque les médias n'envisagent pas les situations avec unanimité. Il devient tentant pour certains de revendiquer le limage des différences.

La tentation demeure forte chez certains de tenir pour acquis que le propos qui déroge à leurs opinions est nécessairement un « abus » de la liberté de presse.

Pourtant, dès 1975 au Québec et à compter de 1982 pour l'ensemble canadien, la liberté de presse et des autres moyens de communication a été élevée au-dessus des lois. Au Québec, la Charte des droits et libertés de la personne inscrit la liberté d'expression et de la presse dans la liste des droits fondamentaux qui prévalent sur les autres lois.

En 1982, le Canada s'est doté d'une charte constitutionnelle des droits et libertés proclamant que la liberté de presse, comme les autres droits fondamentaux, ne peut être restreinte que par une règle de droit et uniquement dans la mesure où la limite est raisonnable et justifiable dans une société libre et démocratique.

Ainsi, depuis plus de trois décennies, ce n'est pas à ceux qui exercent la liberté de presse de se justifier. C'est à ceux qui veulent y imposer des limites qu'il incombe de démontrer que ce sont des limites raisonnables. Voilà un exemple d'une situation où c'est le droit qui est en avance sur les mœurs !

Dans une société qui protège les droits fondamentaux, la prééminence de la liberté de presse sur les autres impératifs de la vie collective se comprend.

S'il n'y a pas de liberté de rapporter, de dire, d'écrire et de montrer, comment est-il possible de dire que les droits sont bafoués ? Comment est-il possible de dénoncer ?

Comment porter à l'attention du public les malversations des uns, les abus des uns et des autres ?

Comme pour les autres libertés supralégales, ce n'est pas à la personne qui exerce cette liberté de s'adapter, mais plutôt à ceux qui veulent la restreindre de se justifier.

Mais cela tarde à s'installer parmi les réflexes et les évidences.

Il faudra peut-être attendre une autre génération avant que soit acquise l'idée que la liberté de presse doit bénéficier d'un espace significatif. Car aujourd'hui encore, le réflexe de censure ou celui d'édicter des règles aux effets inhibiteurs n'est jamais bien loin.

Le livre de Claude Robillard vient situer le sens et la portée de la liberté de presse. Il remet les pendules à l'heure et, surtout, se démarque de cette tendance qui prévaut dans plusieurs milieux, y compris les milieux journalistiques, consistant à la traiter comme si elle n'était que source de « dérapages ».

Tant que les journalistes eux-mêmes souscriront à une pareille vision culpabilisatrice, la liberté de presse perdra du terrain.

La liberté de presse n'est pas l'apanage des journalistes ou des propriétaires de médias. Robillard prend soin de rappeler qu'elle est la liberté de tous. À une époque où tout citoyen dispose pratiquement d'une capacité de diffusion publique qui était autrefois la chasse gardée des grands médias, la liberté de presse protège tous

ceux qui proposent des idées, des faits, des critiques, des images sur les innombrables enjeux auxquels sont confrontées nos sociétés.

Restreindre la liberté de presse des uns peut avoir un effet sur les libertés expressives de plusieurs autres. Accepter la censure d'une caricature qui nous semble de mauvais goût, c'est préparer les justifications aux interdictions de celles que d'autres jugeront maladroites.

Une meilleure maîtrise des notions et concepts à partir desquels se développent les raisonnements limitant la liberté de presse devient une nécessité pour chacun. Cette liberté n'est qu'un creux slogan sans des conditions qui en permettent le réel exercice.

Nous avons tous à mieux connaître les conséquences de la protection dont bénéficie cette liberté fondamentale. On ne peut se contenter de postuler que ce qui nous semble inacceptable ou contraire à la « vérité » peut naturellement être interdit.

Ce livre passe en revue et explique avec rigueur les multiples dispositions qui restreignent la liberté de presse. Le regard de Robillard est critique : il relève les écueils d'un régime juridique laissant encore trop souvent une place ténue au travail médiatique cherchant à dépasser les apparences.

Le travail des médias est au cœur de l'exercice concret de la liberté de presse. Si les médias et ceux qui les font sont exagérément limités dans leurs mouvements, leur parole, leur capacité de poser des questions, d'obtenir des confidences, de diffuser des faits troublants, c'est l'ensemble du public qui demeure ignorant.

Avec cet ouvrage, Claude Robillard propose à chaque citoyen soucieux d'être informé de l'état de la portée d'une liberté essentielle.

Un propos qui rend visible ce qui a souvent l'allure d'un tissu d'évidences. Car, lorsqu'il est question de la liberté de presse, pratiquement tout le monde se sent expert !

Oui, la liberté de presse est essentielle, mais l'ouvrage que vous avez en mains explique pourquoi.

CLAUDE ROBILLARD

LA LIBERTÉ DE PRESSE, LA LIBERTÉ DE TOUS

La liberté de presse n'est pas le privilège du petit groupe des 4000 journalistes du Québec. Conquise de haute lutte, toujours fragile, elle est une liberté fondamentale de chaque citoyen. Elle est indispensable à la vie démocratique d'une société qui sait que pour corriger les problèmes, il faut d'abord les exposer au grand jour.

La liberté de presse est la sœur jumelle de la liberté d'expression, celle-là même qui permet à chacun d'alimenter sa page Facebook et d'avoir accès à toute l'information qui circule. Dans notre droit, le journaliste et le citoyen sont une seule et même personne. Ils sont assujettis aux mêmes lois et ils jouissent des mêmes libertés.

Le citoyen doit défendre la liberté de presse pour protéger sa propre liberté d'expression et le journaliste doit défendre la liberté d'expression des citoyens pour protéger sa propre liberté.

Mais la liberté de presse est mal aimée. Au quotidien, des élus, des policiers, des détenteurs de pouvoir et même des citoyens sont tentés de la brimer aussitôt qu'elle choque ou qu'elle contredit leurs idées ou leurs intérêts.

C'est pourtant une liberté qu'il faut protéger, même quand elle sert à propager des idées avec lesquelles nous sommes en total désaccord. Les libertés de presse et d'expression permettent de combattre les mots par les mots et non par la censure ou à coups de Kalachnikov.

Photo: © Alain Gobeil

Secrétaire général de la Fédération professionnelle des journalistes du Québec (FPJQ) de 1989 à 2014, Claude Robillard a participé activement à tous les grands débats sur l'information et le journalisme au Québec. Il a aussi enseigné la déontologie journalistique à l'Université du Québec à Montréal, été journaliste et rédacteur en chef d'un magazine de consommation, chroniqueur consommation à la radio de Radio-Canada et recherchiste aux émissions spéciales de la télévision publique. En 2015, la FPJQ lui a décerné le statut de membre honoraire, une distinction accordée pour sa contribution exceptionnelle et significative au journalisme.

quebec-amerique.com

FÉDÉRATION PROFESSIONNELLE DES JOURNALISTES DU QUÉBEC